

Le patrimoine militaire de Wallonie



Le patrimoine militaire de Wallonie

*Ouvrage réalisé sous la direction
de Valérie DEJARDIN et de Julien MAQUET*

Photographies de Guy FOCANT et de Fabrice DOR

*2007
Namur*



Institut du Patrimoine wallon

MODAVE, Pont-de-Bonne

Les fortifications du « Rocher du Vieux-Château »

Monument et site classés par Arrêté royal du 29 mars 1976

Le site archéologique du « Rocher du Vieux-Château » est situé sur un éperon rocheux calcaire dominant de plus de 70 m la vallée encaissée du Hoyoux. Il est naturellement protégé du nord au sud par des falaises abruptes ; le quatrième côté est défendu par un imposant mur de barrage doublé d'un fossé taillé dans le rocher. Le rempart, toujours bien visible dans le paysage, s'étend sur près de 270 m. Il est constitué de deux entités bien distinctes : (1) le barrage principal, construit dans l'étranglement de l'éperon s'ouvrant sur la plaine (partie de l'éperon qui ne présente pas de défense naturelle), mesure 128 m et est encore conservé sur une hauteur approximative de 4 m. Il présente un tracé rectiligne nord-sud sur 50 m et s'incurve vers l'intérieur du site en suivant la topographie du terrain ; (2) un rempart plus petit, construit à la limite de la rupture de pente du socle rocheux et encore conservé sur plus ou moins 150 m (hauteur maximale conservée : 1,5 m). Il prolonge le barrage principal vers le sud. L'espace séparant ces deux remparts constitue l'entrée antique de la fortification et présente une conformation en chicane.

Sur la périphérie de l'éperon, on observe par endroits des éboulis de pierres dans les pentes et des micro-reliefs qui pourraient témoigner d'une enceinte de contour. À l'extrême ouest, là où il est possible d'accéder à la rivière, existent des amas de pierres conservés sur plusieurs dizaines de mètres signalant la présence d'un autre rempart. La superficie ainsi enclose atteint 4 ha.

Les fouilles effectuées depuis 2003 par le Cercle archéologique Hesbaye-Condroz, en collaboration avec les Universités de Liège et de Bruxelles, ont permis de mettre en évidence une succession d'occupation depuis le Néolithique moyen jusqu'au Moyen Âge. La première phase de construction du rempart date de la fin de l'Âge du Fer (I^{er} s. avant J.-C.). Il est construit sur une couche plus ancienne, datant également du 2^e Âge du Fer, et renfermant un abondant mobilier archéologique. Le rempart celtique a été édifié suivant la technique du *murus gallicus* comme l'a décrit César lors du siège d'*Avaricum* (Bourges, France) en 52 avant J.-C. Cette technique met en œuvre une ossature de bois dont les intersections sont liées par de grandes fiches en fer de section carrée (L : entre 13 et 20 cm), un mur parementé externe et une rampe d'accès au chemin de ronde à l'intérieur de la fortification. Le comblement de la structure est réalisé avec des pierres et de la terre. À cette époque, le calcaire a principalement été utilisé. La largeur du rempart sud (le seul fouillé à ce jour) est estimée entre 4 et 5 m pour une hauteur minimum d'1,7 m.

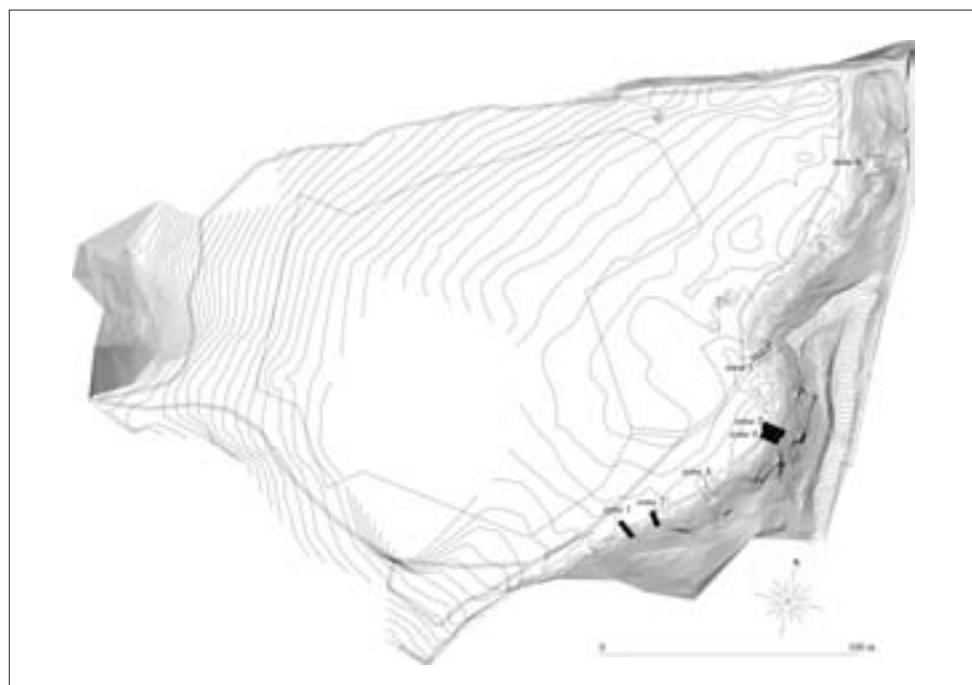
Une reconstruction générale du rempart a été entreprise à l'époque médiévale sur les ruines du mur gaulois. Cette phase est mieux conservée que la précédente. Le rempart sud est constitué de deux murs parallèles montés à sec et distants l'un de l'autre de 3 m. Le blocage interne est réalisé en pierre (grès et calcaire) et terre. Le mur externe, encore conservé sur plusieurs assises, est réalisé en pierres de grès et de calcaire posées à sec. Au niveau de la porte, des murs monumentaux ont été mis au jour. Le bastion sud est réalisé en pierres de grès bien appareillées et liées au mortier. Le bastion nord, quant à lui, a été construit en gros blocs de calcaire également liés au mortier. Ces deux murs sont distants de près de 8 m. La présence de céramique de type «pré-ardenne» permet de dater ce second rempart dès X^e-XI^e s. après J.-C.

Le site du « Rocher du Vieux Château », site naturel et archéologique classé, présente, de plus en plus, un intérêt scientifique certain. La richesse des découvertes (céramiques – dont des vases peints, perle en pâte de verre, ossements animaux, fusaïoles, faisselles...) sous le rempart témoigne d'une occupation permanente du site à la période gauloise. Cet habitat sera par la suite fortifié par un rempart du type *murus gallicus*, dont la distribution au sein du monde celtique recouvre l'Allemagne, la France, la Suisse, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique. Le site de Pont-de-Bonne étant aujourd'hui le plus septentrional dans cette distribution. La présence d'une fortification médiévale à cet endroit est également une surprise. Son étude permettra de proposer des jalons chronologiques pour la compréhension de l'évolution des demeures seigneuriales dans la vallée du Hoyoux.

Emmanuel DELYE

Bibliographie

- ARNOULD, G. et DE RAGIGUÈS, *Notice sur Hastedon*, Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, 6^e session, Bruxelles, 1872, p. 318-326.
- DELYE, E., *Le murus gallicus de Pont-de-Bonne. Campagnes de fouilles 2005-2006*, Lunula 15, 2006, p. 207-211.



▲ Situation du site du « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne. © CAHC
 ▲ Plan topographie du site (équidistante : 50 cm). © CAHC



▲ Coupe dans le rempart sud. E. Delye © CAHC

◀ Fiches en fer du *murus gallicus*. © CAHC

▲ Entrée monumentale médiévale. E. Delye © CAHC